# GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 15 MAI 1793.


VARSOVIE, le 15 Mai.

UNIVERSAL.

*Pour la convocation des Diétines ou asʃemblées primaires.*

STANISLAS AUGUSTE,

*Par la grace de dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, de Ruʃsie, de Pruʃse, de Mazovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhinie, de Podolie, de Podlachie, de Livonie, de Smoleńsk, de Severie, de Czerniechow, &c.*

A tous en général & chacun en particulier qu'il appartiendra, & notamment à nos amés & féaux les Sénateurs, dignitaires, fonctionnaires publics, & tout l'Ordre Equestre; salut, ſavoir faiſons....

Amés & féaux.—Il ſeroit ſuperflu ſans doute de vous rappeller ici, toute la ſuite des évenemens qui ont préparé l'état critique, où notre patrie ſe trouve aujourd'hui. C'eſt à des citoyens que Nous Nous adreſsons, & à des citoyens que la lecture des écrits publics, que leur propre expérience, que leurs malheurs enfin n'ont que trop éclairés ſur les cauſes de ces revers. Ainſi tous détails ne ſeroient que rouvrir ſans beſoin les plaies encore récentes de Notre cœur, & allarmer de plus en plus leur juſte ſenſibilité. Cependant, comme dans un Etat Républicain, il n'appartient qu'à la Nation en Corps, de réformer ſon gouvernement, & de prendre une détermination dans les circonſtances difficiles & dangereuſes, ainſi que dans les tems de calamités publiques; comme d'ailleurs en vertu d'un arrêté de la Confédération générale des deux Nations, ſous la date du 20 Avril, le Conſeil permanent qui Nous avoit été donné, vient d'être rétabli dans ſes fonctions, & chargé de faire mettre à exécution, tant d'après les loix Nationales, que d'après les réſolutions de la Généralité, tout ce qu'il croira devoir tourner à l'avantage de la Nation; comme enfin dans le cours des opérations nouvellement repriſes du dit Conſeil, à la ſéance du 30 Avril, conformement à la teneur expreſse de la conſtitution de 1775. qu'il lui a été enjoint de prendre pour régle de conduite, il a jugé qu'il ne lui reſtoit plus dans les circonſtances actuelles, d'autre moyen de coopérer au bien-être général, que de nous conſeiller d'inviter la Nation à ſe raſsembler en Corps, pour être plus à même de prendre un parti conforme à la criſe où elle ſe trouve: à ces fins, Nous Roi, de l'avis du dit conſeil permanent, fixons au 27 Mai, l'ouverture des Diétines dans les Palatinats & Diſtricts, pour y élire les nonces qui devront ſe rendre à la Diète extraordinaire, laquelle ſe tiendra dans la ville de Grodno, & celle de la Diète elle-même, au 17 Juin prochain. Plein de confiance dans le civiſme des Palatinats, Terres & Diſtricts; perſuadé qu'ils ne choiſiront pour leurs repréſentans, que des citoyens honorés de la confiance publique, à laquelle ils ſe feront acquis des droits, & que les inſtructions qu'ils leur remettront, n'auront pour but que le bien public, il ne nous reſte qu'à ſouhaiter à tous en général, & chacun en particulier, la bénédiction du ciel, & tous les ſuccès qui peuvent aſsurer aux Diétines futures, des réſultats heureux.

Voulant que le préſent Univerſal ſoit porté à la connoiſsance de tous les citoyens, ordonnons qu'il ſoit immatriculé dans toutes les chancelleries territoriales, publié dans toutes les paroiſses, & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait à Grodno le 3 Mai 1793. de Notre règne le 29.

STANISLAS AUGUSTE.

A cet univerſal de S. M. la Confédération générale du Gr: D. de Lithuanie a joint une Déclaration, dans laquelle ſe trouvent réunies, toutes les règles à ſuivre dans la tenue des prochaines Diétines. Elles préſentent les ſix points ſuivans.

1. Les Diétines ſe tiendront au terme déſigné par l'univerſal ci-deſsus, & juſqu'à nouvel ordre, dans les lieux d'uſage avant la Diète révolutionnaire de Varſovie, excepté pour les Provinces, qui bien qu'elles ayent un endroit fixé pour ces aſsemblées, n'ont réellement aucune juridiction; telles que celles de Smoleńsk & de Livonie. Il ſera ſtatué à leur égard dans un article exprès.

2. On ſuivra dans ces Diétines pour l'élection des Nonces, l'ordre obſervé avant la Diète révolutionnaire; c'eſt à dire qu'elles ſe tiendront ſous la préſidence d'un des Sénateurs du Diſtrict, & à ſon défaut, ſous celle du Maréchal de la Confédération, que remplacera le premier dignitaire en rang, lors qu'il ne pourra aſsiſter à la ſéance.

3. Aux motifs d'excluſion fixés par la loi, & qui privent du droit de ſuffrage dans les aſsemblées, comme auſsi de celui d'éligibilité, ſe joignent ceux qui ont été indiqués dans le tems, par les univerſaux de la Généralité; tels ſont le refus d'accéder à la dite Confédération générale, & l'acceptation du droit de bourgeoiſie, laquelle rend inhabilles à toutes eſpeces de charges, ceux qui ſe ſont fait inſcrire au regiſtre municipal. Dans le cas où l'on n'auroit point égard à ces motifs dans les Diétines, la Diète ſubſéquente ſera autoriſée à les faire valoir, lors de la vérification des pouvoirs de chaque Nonce.

4. Les Diſtricts qui ont plus d'une juridiction territoriale, bien qu'ils ſoient cenſés ne former réellement qu'un territoire, fourniront le même nombre de Nonces, que s'ils étoient partagés en deux, & cela à raiſon de leur population & de la multiplicité de leurs intérêts. Ainſi tel Diſtrict qui avant d'être partagé en deux Juridictions, donnoit deux Nonces, en élira quatre dans le lieu, & ſuivant les formes preſcrites par la loi.

5. Conſidérant que les habitans du Palatinat de Smoleńsk, lequel n'a ni Juridiction territoriale, ni Confédération particulière, ni par conſéquent de Maréchaux pour la préſider, poſsèdent cependant des biens-fonds dans les Diſtricts de Kowieńsk & de Wilkomire; juſqu'à ce qu'on ait pris à cet égard une détermination plus préciſe, les Nonces de Smoleńsk ſeront élus à Kowno, & ceux de Starodubow, à Wilkomire, outre les quatre que doit fournir chacun de ces Diſtricts, à raiſon de leur diſtribution en deux Juridictions territoriales; & cela ſous la préſidence des Sénateurs & Maréchaux des dits lieux. Quant à la nomination des Nonces de Livonie, en vertu des lettres de créance des Sénateurs & des citoyens, la Confédération générale du Gr: D. de Lithuanie ſe la reſerve, & ces nonces jouiront des mêmes prérogatives, que s'ils avoient été élus dans l'endroit uſité juſqu'à préſent, bien que ſans aucun droit légal.

6. Livrée à l'amertume de la douleur, que lui inſpire l'état critique où ſe trouvent ſes concitoyens, la Confédération générale les invite tous au nom de la patrie, à prendre en conſidération les effets funeſtes, qui peuvent réſulter d'un zèle irréfléchi, & à ne choiſir pour leurs repréſentans, que des hommes recommandables par leurs vertus & leur fermeté; des hommes dont les mœurs, la religion & le patriotiſme n'ayent été corompus par aucune des maximes révoltantes, qu'accrédite cette ſecte ennemie des loix; des hommes qui ne faſsent point conſiſter le mérite de l'éloquence, dans un enthouſiaſme exalté, mais dans cette prudence toujours modérée qui ſait au beſoin trouver des reſsources efficaces; des hommes enfin qui par la ſageſse de leurs conſeils, puiſsent éloigner les revers dont la République eſt encore menacée.

Voulant que le dit Univerſal parvienne à la connoiſsance de tous les citoyens, la Confédération générale du Gr: D. de Lithuanie, en a ordonné l'impreſsion, l'envoi dans les Palatinats & Diſtricts, & la publication dans toutes les paroiſses. — Arrêté à Grodno dans la ſéance de la Confédération, le 4 Mai 1793.

Etoit ſigné. *Michel Zabiełło &c.*

FRANCE.

*5e. Suite des évenemens dans le courant d'avril.*

Dans la ſéance du 13. la Convention a rendu un décret bien important. Si dans ſes arrêtés du 15 Novembre, & des 15. & 17 Décembre, la Convention avoit annoncé les intentions, qu'elle manifeſte dans le nouveau décret, les François n'auroient pas en ce moment la guerre avec toute l'Europe, & peut-être auroient-ils fait la paix au mois de Janvier dernier. Voici ce décret, rendu ſur la motion de Danton, ce qui eſt aſsez digne de remarque.

„ La Convention Nationale déclare au nom du peuple François, qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances; mais elle déclare en même temps, qu'elle s'ensévelira plutôt sous ses propres ruines, que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République, & influence la création de la constitution qu'elle veut se donner."

„ La convention décrète la peine de mort, contre quiconque proposeroit de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies, qui n'auroient pas préalablement reconnu solemnellement, l'indépendance de la Nation Françoise, sa souveraineté, l'indivisibilité, l'unité de la République, fondée sur la liberté & l'Egalité.... "

Suivant des lettres de Marseille aux Jacobins de Paris, on a de nouveau organisé dans cette ville maritime, 6000 hommes qui doivent en être partis le 15. & le 16. avec beaucoup d'artillerie. Ils vont d'abord à Beaucaire, défendre les patriotes persécutés, de-là à Lyon, & ensuite à Paris, pour détruire dans ces deux villes, les restes de l'aristocratie. „ La patrie demande que Marseille se leve, disent les Marseillois aux Jacobins de Paris; elle est levée, elle marche vers vous. Elle périra pour défendre l'unité, l'indivisibilité de la République; elle a juré, si les tyrans envahissent la terre de la liberté, de s'ensévelir avec elle, & de laisser aux despotes, le fléau destructeur qu'elle tient toujours renfermé dans ses murs. Oui, frères & amis, ce serment terrible est prêté, la calamité la plus effroyable, la peste, oui, la peste consumera les vainqueurs & les vaincus, si la liberté ne triomphe pas. Républicains, à ces cris de rage & de désespoir, reconnoissez vos frères de Marseille; ils n'ont jamais menacé en vain; ils tiendront leurs promesses. Mais vous seconderez nos efforts; n'obligez pas nos légions de s'arrêter à Paris, pour punir le traitres. L'impunité & la scélératesse du pouvoir exécutif, des appellans, des Généraux, nous ont réduits à ces cruelles extrémités: frappez les uns, éloignez les autres. "

„ Ne croyez pas aux feintes divisions du pouvoir exécutif. Il a nommé les Généraux, & les Généraux nous ont trahis. Il a déclaré trois guerres de mer, les seules qui puissent nous priver de nos subsistances, & anéantir notre commerce. Il a désorganisé la marine, & trompé la Nation sur ses forces; il a repoussé ou dédaigné ceux qui pouvoient être nos alliés; & par-tout la politique de Lebrun, comme celle de Montmorin & de Lessart, a su nous trouver des ennemis. "

„ Ils périront ces ennemis; ils arroseront de leur sang la terre de la liberté, & bientôt vous entendrez dans vos murs, les enfans de Marseille entonner ses chants belliqueux. Ils donneront une seconde fois, le signal de la victoire....."

Marat chirurgien peu connu autrefois, est à force d'intrigues & de scélératesses, devenu un personnage si important, que tous les partis le ménagent; la Convention, parce qu'elle redoute son crédit auprès de la populace, dont il encourage & justifie les excès; les Jacobins, parce qu'il est leur agent le plus actif; la faction d'Orléans, parce qu'il seconde avec succès ses projets désorganisateurs. Aussi, malgré les crises violentes qui déchirent la République, cet homme célèbre par ses noirceurs, a-t-il seul fixé toute l'attention de l'Assemblée, pendant huit à dix jours. Si quelques membres réclamoient un décret contre lui, un plus grand nombre demandoit qu'il fut inscrit aux registres, comme *ayant bien mérité de la patrie*. Enfin pourtant au milieu de ces débats, la Convention s'étoit hazardée mais en tremblant, & peut-être pour la forme, à lancer contre lui un décret d'arrestation: il ne s'agissoit plus que de l'arrêter effectivement; & voilà ce qui n'a pu avoir lieu jusqu'ici. On trouve, on traduit tous les jours par devant le tribunal révolutionaire, des centaines d'émigrés qui n'ont commis d'autre crime, que de fuir une terre souillée d'horreurs & de sang, & l'on ne peut, ou plutôt on feint de ne pouvoir découvrir le repaire odieux, qui recèle ce monstre auquel la France doit une partie des maux qui l'accablent. Cependant ses feuilles continuent à paroitre; elles contiennent même plus de fiel que jamais, & se débitent avec toute la publicité que devroit avoir, & que n'a pas toujours un ouvrage utile. Dans un de ses derniers Nos. il accusoit de trahison plus de vingt membres de la Convention, à peu près autant de Généraux, tous les ministres, & un très grand nombre de citoyens honnêtes & paisibles. L'on s'étonne de ces atrocités, bientôt après on en rit, puis on finit par les oublier. — Robespierre le digne ami de Marat, le champion d'Egalité, avoit été le même jour décrété d'arrestation, mais il est de même introuvable: leur retraite est l'ouvrage & le secret des Jacobins.—Marat est sorti de son antre le 24. escorté d'une armée de Sans-culotes. Nous parlerons samedi de cette apparition inattendue.

Des lettres de Lyon annoncent que cette ville, où d'après les rapports faits à la Convention, régnoient la tranquillité & le civisme, est dans la plus violente agitation. Les commissaires qui s'y trouvent, ont été dénoncés d'un côté à l'assemblée, comme professant le Maratisme le plus pur; de l'autre aux Jacobins, comme laissant triompher l'aristocratie, & plus dévoués aux jolies femmes qu'à la patrie. „ Il est bien douloureux, a dit Robespierre le jeune, que des hommes qui ont siégé si long-tems à la montagne, aient abusé de notre confiance, pour nous faire autant de mal. On croit qu'il existe à Lyon une grande conjuration. On annonce de prétendues lettres du parti d'Egalité, qui recrute dans ce pays. On pourroit croire que la montagne partage les crimes des individus qui trahissent la République, Il faut donc que les Jacobins se prononcent ouvertement contre ces trois commissaires, & qu'il ne soit pas dit que nous ayons balancé un instant, à les sacrifier aux principes...."

*Correspondance du P. de Cobourg avec les commissaires de la Conv:*

Le Prince de Cobourg ayant envoyé aux commissaires de la Convention, Lequinio, Cochon, & Bellegarde, sa déclaration relative à l'adresse du Général Dumourier, qui y étoit jointe, ceux-ci lui envoyèrent en réponse, quelques exemplaires des décrets rendus contre ce Général, ainsi que de leurs dernières Proclamations sur cette affaire. Ils accompagnèrent ces pièces d'une lettre au Feld-Maréchal de Cobourg, dont voici la teneur.

*Bouchain, le 11 Avril.*

Monsieur, „ Dumourier a trahi la Nation Françoise, à laquelle il devoit toute son élevation. Vous ne pouvez estimer un traitre; la loyauté défend de lui donner asyle; & vous n'auriez pas du recevoir les membres de la Convention, qu'il vous a livrés. Les François auroient abhorré celui de votre Nation, qui auroit commis une pareille bassesse, & vous auroient renvoyé des otages, que le droit des gens défend d'accepter en pareil cas. Nous vous adressons des exemplaires des décrets de la Convention, rendus dans cette occasion, & nous y joignons les différentes Proclamations que nous avons faites à l'armée. Un Général brave & ami de l'honneur, doit savoir la conduite que la justice commande; & nous vous assurons, „ que la Nation Françoise périra toute entière, ou qu'elle sera libre."

(Signés) *Lequinio, Cochon, Bellegarde.*

*Réponse du Maréchal de Cobourg aux commissaires de la Conv:*

*Au Quartier-général de Boussu, le 11 Avril.*

Messieurs.

„ Je n'ai point regardé le Général Dumourier comme un traitre. Il n'a jamais parlé chez nous, que du bonheur de sa patrie. C'est sur cette base respectable, qu'a reposé son entreprise; c'est d'après ce vœu que je l'ai reçu, & que vous devriez le juger. Vous différez d'opinion; voilà tout son crime. Ses principes le rappelloient à cette constitution, qui fut votre idole; il y voyoit le bonheur de la France & le repos de l'Europe. Il n'y a pas de quoi le livrer à l'infamie & à la mort des scélérats. Il ne s'est jamais entendu avec nous; & nous nous sommes battus de manière, à prouver que nous n'étions pas d'intelligence. Vous l'accusez dans vos proclamations, d'avoir voulu livrer sa patrie. La première condition, dès qu'on s'est rapproché, que lui & les Généraux qui l'ont suivi, ont solemnellement posée, „ c'est qu'ils ne consentiroient jamais, que d'autres puissances se mêlassent de l'organisation intérieure de votre gouvernement, ou qu'on entamât l'intégrité de la France: " Ils n'ont pas varié depuis. Quant aux quatre commissaires de la Convention, leur sort est entre vos mains. J'en appelle sur tous ces objets, des résolutions violentes, tyranniques, & passionées de quelques-uns des membres de votre assemblée, à ceux qui parmi vous aiment véritablement leur patrie. Puissent-ils trouver le moyen de faire cesser les convulsions, qui déchirent la France, & bouleversent le reste de l'Europe! C'est-là mon vœu autant que le vôtre.

(Signé.) *Cobourg.*

*Réponse des Commissaires de la Convention, Dubois-Dubay & Briet, au Prince de Cobourg.*

*Valenciennes, le 12 Avril.*

„ Général, les citoyens députés, auxquels vous avez adressé votre lettre d'hier, ne sont plus à Valenciennes; nous les y avons remplacés. Nous partageons les mêmes sentimens; nous avons les mêmes devoirs à remplir, les mêmes sermens à soutenir; & nous tenons les mêmes pouvoirs de la Représentation-Nationale de la République. Nous convenons avec vous, Général, que différer d'opinion n'est pas un crime; car le crime légal n'est attaché qu'aux actions. Aussi, est-ce d'après ses actions coupables & criminelles aux yeux de toutes les Nations, aux vôtres même, que Dumourier a été voué à l'infamie comme un traitre. Il pouvoit se cou-

vrir de gloire, en sauvant utilement sa patrie, & en mourant pour elle, s'il eût fallu. Il s'est à jamais couvert d'opprobre, en essayant de la perdre. — Il commettoit un grand crime, seulement en prétendant placer sa volonté à la place de celle de sa patrie, pour lui donner un Gouvernement tel qu'il fût. La volonté d'un Général-d'armée contre les autorités légales, fût-elle même bonne, est une violation de tous les principes, & un attentat contre la Souveraineté-Nationale. Mais qu'a voulu Dumourier? Tout ce qu'ont voulu nos ennemis les plus irréconciliables: séduire nos troupes, les diriger contre leur patrie, nous donner un nouveau Tyran, se combiner avec nos ennemis, pour remplir ses criminels desseins. Que pouvoit-il faire de pire? Le coupable Lafayette, qu'il a condamné & voué lui-même à l'infamie, en avoit-il fait autant? N'avoit-il pas juré fidélité à la République, & obtenu la confiance des François? A ce seul titre, Général, vous profitez de sa perfidie; mais vous ne lui pardonnez pas. Vous nous parlez de cette constitution, qui fut, dites-vous, notre Idole. Elle est tombée en ruine, par la faute même de ceux qui la voudroient aujourd'hui, & qui ne la vouloient pas alors. Elle ne pouvoit être durable, puisqu'elle ne contentoit pas un peuple, qui vouloit la liberté toute entière. La Nation en a fait un cruel essai, qui l'en a dégoutée pour toujours. Elle a voulu le gouvernement Républicain; elle l'a juré; elle le soutiendra ou s'ensévelira sous ses ruines.

Sur ce que vous nous dites de quelques membres de la Convention, nous vous observons qu'elle est une, indivisible. Le bien général est adopté par eux au milieu des débats. Quant à nos quatre Commissaires, ils sont sous la sauve-garde de la loyauté de nos ennemis. "

(Signé) *Dubois-Dubay*, *Briet*.

Une lettre des commissaires à Valenciennes, annonce que la ville de Condé continue à se bien défendre; que la brave garnison a déjà fait perdre beaucoup de monde aux ennemis; que l'ennemi va, vient, sans s'arrêter nulle part, qu'il cherche ainsi à voiler ses desseins, ou plutôt sa foiblesse; que bientôt il périra de misère & demandera la paix; que l'on assure que Dumourier a vendu ses chevaux à Mons, & se dispose à se retirer en Angleterre.

Une autre lettre des représentans du peuple députés de la Convention Nationale, aux armées du Nord & des Ardennes, datée de Valenciennes du 17 Avril, informe la Convention de ce qui suit:

„L'ennemi nous a laissés tranquilles aujourd'hui; il a été satisfait sans doute de la bonne réception qui lui a été faite hier; on lui a tué beaucoup de monde: nos troupes sont dans les meilleurs dispositions, & nous avons tout lieu d'espérer que nos ennemis n'obtiendront pas tout le succès dont ils se sont flattés. Condé est toujours cerné; il paroit qu'ils s'obstinent à la conquête de cette place. Elle est disposée à une vigoureuse résistance, & nous avons vu avec plaisir, que le dévouement & la résolution des troupes qui la défendent, ont obtenu la mention honorable de la Convention. Il arrive enfin des recrues, mais la plupart sont sans armes. On ne doit pas oublier un instant qu'il nous en faut, & sans délai.

„Les nouvelles que nous avons reçues hier & aujourd'hui de Maubeuge, annoncent que l'ennemi s'est contenté de frapper à la porte, sans essayer de l'ouvrir, malgré sa sommation & ses menaces. Il a cru que les murs de nos villes devoient tomber au son de leurs trompettes, comme les murs de Jéricho. Voilà ce que nous avons à vous mander aujourd'hui; il n'en sera pas de même demain, car nous sommes sur un théatre, où les scènes varient à chaque instant: hier grand tapage, aujourd'hui grand calme, demain peut-être les bouches d'airain vomiront la foudre & la mort. Il faut qu'on se hâte de nous envoyer des recrues, des habillemens, des armes, des chevaux, & des approvisionnemens de tout genre; voilà ce que nous ne cesserons de vous demander. "

*Extrait d'une lettre de Constantinople, du 27 Mars.*

...On parle de l'expédition d'une escadre dans l'Archipel, destinée à protéger le commerce de toutes les Nations amies de cet Empire. On a observé que depuis l'époque où la nouvelle de la rupture entre l'Angleterre & la France, est parvenue à la Porte, Mr. Fonton qui se dit ministre de la République, & qui dans le fait n'est que toléré ici, s'est donné beaucoup de mouvemens, & qu'il a même été en conférence avec le Reis-Effendi. Les personnes qui voyent de près les démarches des democrates François, soutiennent que loin de solliciter, comme il en avoit été question au mois de Décembre dernier, une alliance & des résolutions de guerre de la part du Sultan, pour l'engager à rompre avec ses voisins, la Convention Nationale ne demande actuellement que sa neutralité, & la liberté pour les vaisseaux armés portant le pavillon tricolore, de pouvoir entrer dans les ports de la domination Ottomanne. La Porte n'a pas encore donné de réponse décisive à ce sujet, & probablement elle n'en donnera aucune, avant que son escadre ne soit prête à mettre à la voile. Comme tous les ministres étrangers sont intéressés à contrarier Mr. Fonton, & que le Grand-Seigneur a été suffisamment éclairé sur le sistême de la République Françoise, dont les principes & la conduite ont inspiré, tant à lui qu'à son Divan, la plus grande indignation, on ne doute point ici que les peines du Jacobin ne soient inutiles, malgré les offres qu'il fait de toutes parts, pour trouver quelque appui.

Mr. de Guastow, chargé d'affaires de la Cour de Pétersbourg, vient de déclarer formellement, que non seulement le pavillon de sa Nation ne sera pas accordé aux bâtimens François, pour naviguer dans la Mer-Noire; mais que les équipages de tout autre vaisseau portant pavillon Russe, seront scrupuleusement examinés & visités, pour s'assurer qu'il ne se trouve parmi eux aucun François. On sait d'ailleurs qu'on a mis dans les ports de la Crimée, un embargo sur tous les vaisseaux François, pour les y retenir jusqu'à nouvel ordre, en défendant même aux équipages de mettre pied à terre, sans un ordre spécial de la Cour.

Par un ordre du Grand-Seigneur, tous les vaisseaux François qui se trouvoient dans le canal, chargés de marchandises & de passagers destinés pour les ports de Sirie, ont été obligés de remettre tout à terre, malgré les représentations de Mr. Fonton. Ce fait prouve que ce soi-disant ministre ne jouit d'aucun crédit auprès de la Porte, & que les affaires politiques des François, s'y trouvent dans un bien mauvais état.

*Madrid*, *le 1 Avril.*

Nous avons déjà annoncé il y a 15 jours, la déclaration de guerre de l'Espagne contre la France; voici le décret du Roi à ce sujet, adressé à ses Conseils d'Etat, de Castille, de la guerre, des Indes &c.

„Depuis que je suis monté sur le trône, j'ai principalement mis tous mes soins, à maintenir la paix & la tranquillité de l'Europe. En contribuant par-là au bien général de l'humanité, j'ai donné à mes sujets une preuve particulière, de la vigilance paternelle avec laquelle je vais au devant de tout ce qui peut contribuer au bonheur, dont je désire sincèrement de les voir jouir, & auquel ils ont tout lieu de prétendre, par leur loyauté distinguée, & par la noblesse & la générosité de leur caractère. La modération avec laquelle je me suis conduit à l'égard de la France, depuis le développement de ces principes d'impiété & d'anarchie, qui désolent actuellement & anéantissent ce malheureux Royaume, est trop notoire pour qu'il ne soit pas inutile d'en faire mention. Je ne parlerai donc que des événemens qui s'y sont passés depuis quelques mois, sans m'occuper des crimes horribles & multipliés des François, & détournant sur-tout les yeux du plus atroce de tous, dont le souvenir m'est si cruel & si pénible. "

„Toutes mes vues à l'égard des François, se portoient à chercher, s'il ne seroit pas possible de les amener à un sistême raisonnable, capable de mettre un frein à leur ambition sans bornes, & de prévenir les malheurs d'une guerre générale par toute l'Europe. Je désirois aussi d'obtenir la liberté de leur Roi Louis XVI. & celle de sa famille, prisonniers dans une tour, & exposés à la répétition journalière des dangers & des insultes les plus choquantes. Pressé par ces sentimens, & désirant vivement trouver des moyens d'assurer la tranquillité générale, qui fussent aussi conformes aux loix de l'humanité, qu'à celles des liens du sang & de la gloire de ma couronne, je cédai aux instances réitérées des ministres François, & je fis rédiger deux notes. Par la première, je m'engageois à la neutralité, & par la seconde, on devoit retirer les troupes des frontières respectives. Lorsqu'il fut question d'accepter, comme on en étoit convenu, ces deux notes, ils refusèrent d'acquiescer à celle relative au rappel des troupes, & proposèrent de conserver une partie des leurs aux environs de Bayonne, sous le spécieux prétexte qu'ils craignoient une descente des Anglois, mais réellement pour nous tenir en suspens sur leurs projets, & nous forcer à entretenir à grand fraix sur nos frontières, des forces égales aux leurs, pour nous mettre à l'abri des insultes & du pillage d'une soldatesque mutinée & indisciplinée. Dans cette même note, ils affectoient de parler souvent au nom de la République, comptant par-là nous forcer à la reconnoitre, par l'acceptation de ce même acte ainsi rédigé. "

„J'avois ordonné à mon Chargé d'affaires à Paris, en présentant les notes que nous avions faites ici, de parler

de la manière la plus efficace, en faveur du Roi & de sa malheureuse famille. Je n'avois point exigé leur élargissement comme une condition expresse, craignant de nuire à une cause, à laquelle je prenois un intérêt si vif & si naturel. J'étois en outre persuadé, que sans la plus complette mauvaise foi dans les ministres François, ils ne pourroient s'empêcher de voir une connexion très intime, quoique tacite, entre la présentation de ces notes, & les pressantes entremises en faveur des prisonniers, & de reconnoitre l'impossibilité de la séparation des unes d'avec les autres. C'étoit par pure délicatesse qu'on ne l'avoit pas ouvertement exprimé, & par pure attention pour eux, afin de leur fournir l'occasion de s'en vanter auprès des différentes factions, qui trompoient & trompent encore la France, & de se faire un mérite d'un bien, auquel nous devions les croire favorables. Mais bientôt leur fausseté devint évidente: car, tandis qu'ils méprisoient la recommandation & l'entremise du Souverain d'une Nation grande & généreuse, ils pressoient l'admission des articles qu'ils avoient proposés, en menaçant s'ils n'étoient pas acceptés, d'ordonner le départ du chargé d'affaires. Tandis qu'ils redoubloient leurs instances mêlées de menaces, ils mettoient le comble à leurs crimes, par le plus cruel & le plus horrible de tous, le meurtre de leur Souverain; & tandis que mon cœur & ceux de tous mes sujets étoient déchirés & saisis d'horreur d'une telle atrocité, ils prétendoient toujours continuer leurs négociations, non qu'ils crussent réussir à faire accepter leurs propositions, mais dans le dessein d'insulter d'autant plus à mon honneur & à celui de mes sujets, qu'ils savoient très bien que dans de pareilles conjonctures, de nouvelles instances de leur part, ne pouvoient être regardées que comme une ironie, dans laquelle je ne pouvois donner, sans oublier ma propre dignité & toute décence. "

„ Le chargé d'affaires de France demanda & obtint son passe-port. En même tems un bâtiment François en prit un Espagnol, sur la côte de Catalogne; en conséquence le Commandant général ordonna des represailles. A cette même époque, il reçut la nouvelle de plusieurs autres prises, & qu'à Marseilles & dans les autres ports de France, ils avoient saisi & mis un embargo sur plusieurs de nos bâtimens. Enfin le 7 du courant, ils ont déclaré la guerre qu'ils nous faisoient déjà depuis le 26 de Février, d'après la date des lettres de marque trouvées à bord de leur corsaire le Renard, Capitaine B. Lalane, pris par notre corvette le Ligero, commandée par D. Juan de Dios-Capete. "

„ D'après une pareille conduite & les hostilités commencées par les François, même avant aucune déclaration de guerre, j'ai donné les ordres nécessaires pour arrêter, repousser & attaquer l'ennemi par mer & par terre, partout où l'occasion s'en présentera, & j'ai résolu & ordonné que la guerre soit déclarée dans cette Cour contre la France, ses possessions & ses habitans; & qu'il soit fait dans toutes les parties de mes Etats, les provisions & les préparatifs nécessaires à la défense de mes sujets, & pour repousser l'attaque de mes ennemis. "

*Fait à Aranjuez, le 23 Mars 1793.*

Le Roi paroit décidé à pousser avec une vigueur sans égale les opérations contre les François. Déjà 16 vaisseaux de guerre sont partis du Ferrol, pour établir dans la Méditerranée une croisiere contre nos ennemis; & l'escadre de Carthagene recevra au premier jour, l'ordre de mettre à la voile.

*Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 29 Avril.*

„ Le Corps d'armée Prussien combiné avec celui du Général d'artillerie Comte de Clairfayt, serre de plus en plus Lille. Nos postes avancés sont déjà à la vue de cette place. Quant au blocus de Condé, il paroit que cette ville ne pourra plus tenir long-tems, à cause du manque absolu de vivres. Une lettre interceptée, écrite par le commandant aux Commissaires de la Convention Nationale de l'armée du Nord, qu'un paysan s'étoit chargé de porter, ayant été prise avec le commissionaire par nos chasseurs, a servi à dévoiler l'état de détresse où la ville se trouve. Le Commandant demande de prompts secours, sur-tout en vivres, „ sans quoi, dit-il, je ne pourrai résister encore long-tems à la famine qui commence déjà à se faire sentir.„ Du côté de Valenciennes, nos troupes se retranchent avec activité sur les hauteurs d'Hausin. Le 21. le Lieutenant-Général Comte de Latour, a fait faire une reconnoissance du camp retranché de Maubeuge, où l'ennemi a des forces assez considérables, pour couvrir la trouée qui se trouve entre cette ville & Givet. Pour cet effet il fit attaquer ses avant-postes, qui après une vigoureuse résistance furent obligés de se replier en désordre. Les housards de Wurmser se distinguèrent beaucoup dans cette occasion. La reconnoissance faite, nos troupes rentrèrent dans leur camp, avec une trentaine de prisonniers. D'un autre côté, les François craignant pour la Flandre maritime, qui se trouve menacée par terre & par mer, viennent d'y former un camp de 20 mille hommes, destiné à couvrir à la fois Graveline & Dunkerque. Ils fortifient aussi le poste important du Pont-Rouge, où ils ont mis pour sa défense, un Corps de 4 à 5 mille hommes. "

„ S. A. R. l'Archiduc Charles est arrivé avant-hier au soir en cette ville, venant de l'armée. Ce jeune prince doit faire aujourd'hui son entrée ici, comme Gouverneur-Général des Pays-Bas; mais elle ne sera accompagnée d'aucune pompe. Selon toutes les apparences, notre nouveau Gouverneur ne retournera plus à l'armée, & fixera sa résidence au chateau de Laaken, que l'on a préparé pour cet effet; tous ses équipages de campagne sont revenus. Dernièrement ce prince, que sa bravoure & son courage avoient trop emporté, faillit être fait prisonnier par les François. S'étant avancé avec peu de monde, il alloit être enlevé par l'ennemi qui l'entouroit déjà, lorsque les dragons de Latour avec des housards d'Esterhazi le tirèrent de ce pas dangereux. "

„ Le Général Dampierre qui commande en ce moment l'armée Françoise du Nord, emploie tous les moyens possibles, pour engager le soldat à se défendre courageusement. Il rallie avec la plus grande activité les bataillons épars, que le plan de Dumourier avoit mis en fuite. Il occupoit encore le 28 Avril, un poste très avantageux en avant de Bouchain, du quel il couvre les principales villes frontières."

„ Le Général Clairfayt avec son Corps d'armée, vient de quitter sa position près de Lille, & s'est porté sur Condé & Valenciennes. Il paroit que la France sera attaquée de ce côté-là. Les troupes Angloises sont parties le 23 de Courtray, afin de se porter sur Tournay. Elles sont remplacées par les troupes Hollandoises.— Les François ont repris les villes de Roubaix & Lannoy dont les Autrichiens s'étoient emparés "

Le Général Clairfait a fait proclamer, que la circulation des assignats continueroit d'avoir lieu, dans tous les endroits soumis par ses armes.

L'amiral Goodaal stationné avec une escadre Britannique à Gibraltar, s'est emparé de 15 navires François, richement chargés pour le compte des négocians de Marseille & de Cette.

*Francfort, du 4 Mai.*

Nous apprennons que le 1 Mai de très grand matin, les François au nombre de 8 à 10 mille, firent à l'improviste une sortie de Mayence; qu'ils réussirent à déposter les Prussiens, leur tuèrent beaucoup de monde, & firent quelques prisonniers. Mais un Corps de troupes Hessoises étant venu à leur secours, ils chassèrent à leur tour les François, les poursuivirent jusque sous le canon de Mayence, leur tuèrent 700 hommes, & prirent 8 canons. On attend des détails officiels.

D'après un nouvel état des troupes combinées, sur le Rhin, le total des divers Corps monte à 90,500 hommes, sans compter 30,000 qui doivent s'y joindre sous peu de tems. Les François en comptant l'armée de la Moselle, la garnison de Mayence, celle de Cassel, & les Corps stationnés aux environs, n'ont pas plus de 50 mille hommes.

*Deux-Ponts, du 30 Avril.*

La division de l'armée de la Moselle, qui après l'affaire du 16, s'étoit repliée vers Sarbruck & Bliescastel, a fait depuis ce temps, divers mouvemens sur Hombourg & le Carlsberg; mais il n'y a eu que quelques rencontres de patrouilles. Le 24. la colonne qui étoit à Bliescastel a quitté cette ville, pour faire un mouvement sur la droite, du côté de Hornbach & de Bitche; quelques avant-postes se sont fusillés dans la matinée avec des husards Prussiens, jusque dans un des fauourgs de Deux-Ponts. Ils étoient hier à une lieue du Carlsberg.—Avant hier le général Custine étoit encore à Bliescastel.